



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.10.2015

Date de la convocation des conseillers :  
05.10.2015

point de l'ordre du jour no:  
11A

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 16 octobre 2015**

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

**Absents:** Codello, échevin, Knaff, Weidig, conseillers

**Le Conseil Communal;**

**Objet: Acte de cession entre la Ville et les consorts INTINI**

Considérant qu'il s'agit d'un acte de cession par lequel la Ville acquiert des consorts INTINI une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «rue de Schiffflange», n° 1553/5072, place, voirie, d'une contenance de 5 ca;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le Domaine Public Communal, donc avec un but d'utilité publique;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

l'acte de cession entre la Ville et les consorts INTINI.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 30.10.2015  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

La bourgmestre,